



Organisme financé par des fonds privés dont la tutelle de gestion a été confiée au Conservatoire national des arts et métiers par legs testamentaire, la Fondation Germaine et Charles-Henri Besnard de Quelen a été créée en 1980. Elle a pour objet d'encourager l'innovation dans la construction en délivrant des Prix et des Bourses et ainsi de perpétuer la mémoire et l'œuvre de Charles-Henri Besnard. Entre 1980 et 2008, la fondation a ainsi attribué près de 400 Bourses de voyage et d'études à des étudiants français et étrangers.



Après quelques années d'inactivité, le **Mécénat Besnard de Quelen** a pris une autre appellation fin 2012 et est désormais administré par une nouvelle équipe, sous la Présidence de **Francis Guillemard**, professeur Cnam, chaire Travaux publics et bâtiment, qui a souhaité lui insuffler une dynamique nouvelle et ambitieuse en lançant un Grand Prix de l'Innovation.

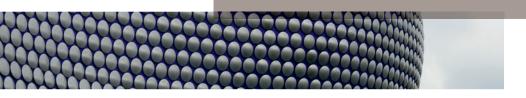
Suite à un appel à candidatures et une instruction des dossiers par **un jury** composé d'experts dans les domaines de l'architecture et de la construction, **des Grands Prix Charles-Henri Besnard** récompensant des **innovations majeures dans le domaine de l'art de bâtir et d'aménager** ont été attribués, ainsi que des **bourses de voyage et d'études à destination des étudiants en fin de cycle. 19 Lauréats** ont ainsi été récompensés en 2013 et 2014 pour l'excellence de leurs dossiers : 7 pour le Grand Prix et 12 pour les bourses de voyage et d'études représentant une dotation totale de plus de 516.000 €.

Après les deux premières éditions, le Conseil d'Administration a validé l'attribution d'une **dotation de 150.000 € pour l'édition 2015**, qui devrait s'articuler comme suit :

- 100.000 € pour le Grand Prix de l'Innovation Charles-Henri Besnard
- 50.000 € pour les bourses de voyage et d'études

Fidèle à l'esprit initial souhaité par les Fondateurs du Mécénat tout en l'inscrivant dans le monde d'aujourd'hui, la nouvelle équipe s'est fixé les objectifs suivants :

- Insuffler au Mécénat une nouvelle dynamique et faire rayonner son action à travers toute la France puis en Europe,
- Organiser et attribuer un "Grand Prix de l'Innovation" dans le domaine de l'art de bâtir et d'aménager qui intéresse l'ensemble des professionnels de la construction,
- Participer activement au développement de l'innovation et de la recherche,
- Créer des liens avec les grands comptes du BTP, les laboratoires de recherche et les institutionnels, afin d'aider et de promouvoir l'innovation dans le domaine de la construction,
- Contribuer à l'image d'excellence du Cnam en tant que grand établissement d'enseignement supérieur impliqué dans la recherche et l'innovation.





A L'ORIGINE : CHARLES-HENRI ET GERMAINE BESNARD DE QUELEN

Charles-Henri Besnard (1881-1946)

- Architecte en Chef du Gouvernement
- Architecte en Chef des Monuments historiques
- Expert près le Tribunal Civil
- Chevalier de la Légion d'Honneur

Né en 1881, Charles-Henri Besnard a été élève à l'Ecole des Beaux-arts de Paris dans l'atelier André et dans le cabinet de Paul Gout (1852-1923).

La carrière de cet architecte de la première moitié du XX^e siècle est marquée par sa formation rationaliste auprès d'Anatole de Baudot. Après la Première Guerre mondiale, Charles-Henri Besnard est, en collaboration avec Julien-Pierre-Bertrand Bessonneau, le précurseur de la construction préfabriquée largement répandue aujourd'hui dans le monde. Dès 1917, il a défini, dans un brevet déposé au Conservatoire national des arts et métiers, **les procédés fondamentaux de la préfabrication en béton moulé et en ciment mousse.**



Fonds Besnard. CNAM/SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX° siècle

En 1919, à l'occasion de la foire de Paris, il présenta, pour la première fois au grand public, une maison en ciment armé. Montée en onze jours sur l'Esplanade des Invalides, cette maison fut la première habitation entièrement préfabriquée.

C'est l'édification, en 1926, de l'église Saint-Christophe de Javel qui permit à Charles-Henri Besnard de faire la démonstration marquante de son nouveau système de construction.

Entièrement en béton armé, l'édifice est constitué d'éléments fabriqués à pied d'œuvre, à partir de grands moules, et assemblés sur place. Demeurée dans son état d'origine, l'église Saint-Christophe de Javel, située à Paris (28, rue de la Convention, XVème) témoigne de l'apport inventif de Charles-Henri Besnard à la **construction contemporaine**.

L'œuvre architecturale de Charles-Henri Besnard est plus tournée vers la technique et les considérations fonctionnelles que vers l'esthétique, tout en notant un éclectisme certain de ses réalisations en tant qu'architecte privé. On peut également souligner sa collaboration avec L.-H. Boileau pour l'Office National du Tourisme (Maison de France, av. des Champs-Élysées à Paris, 1929-1932).



À L'ORIGINE

Il mène également une carrière active, en tant qu'architecte en chef des monuments historiques, à partir de 1920. Débutant dans le cabinet de Paul Gout, il est chargé à partir de 1920 des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, de la Dordogne, de l'arrondissement de Rambouillet, de l'Ecole militaire à Paris (en 1937), du Cher, de Carentan et de Saint-Côme-du-Mont (Manche) en 1945. Dans ce contexte, il restaure et construit de nombreux édifices, publics et privés et applique ses procédés dans la construction de nombreux ouvrages, parmi lesquels l'hôpital de Saint-Quentin, l'Office National du Tourisme sur les Champs-Elysées ou la chocolaterie Poulain à Blois.

CHalles-Hellii	Desilalu decedi	e a Palis eli 154	Ο.

Germaine de Quelen (1885-1977)

Charles Henri Dosnard décède à Daris en 1040

• Chevalier de la Légion d'Honneur

Germaine eut une vie qui honore la lignée des Quelen de Lavauguyon, famille française dont on peut retracer l'histoire sur un millénaire. Après la mort de son premier fiancé, de Mandres, Officier d'artillerie pendant la Grande Guerre, elle épousa Charles-Henri Besnard.





Germaine est décédée sans postérité en mars 1977.

Une fondation intitulée "Fondation Germaine et Charles Henri Besnard de Quelen pour l'innovation dans la construction" a été créée en 1980, et a attribué **près de 400 bourses de voyages à des étudiants architectes ou ingénieurs** en fin de cycle jusqu'en 2008.

Une nouvelle équipe a ensuite été nommée en 2012 afin de donner une nouvelle orientation à ce qui désormais s'intitule "**Mécénat Besnard de Quelen**".



GRAND PRIX DE L'INNOVATION





A qui s'adresse le Grand Prix Charles-Henri Besnard?

Le Grand Prix est destiné à l'auteur d'œuvres réalisées ou au signataire d'un projet faisant appel à un système de construction nouveau ou à un perfectionnement technique ou scientifique susceptible, par son développement, d'apporter des progrès dans l'art de bâtir ou d'aménager.

Par projet, le Mécénat Besnard de Quelen entend tout projet susceptible de déboucher sur un produit, sur un procédé ou sur un service répondant à un besoin social ou économique et possédant un marché potentiel.

Le Mécénat peut soutenir des projets pouvant se situer à différents stades d'avancement : de l'idée au prototype, de la fabrication à la phase de précommercialisation ou de commercialisation.

Le Grand Prix est ouvert à tous : architectes, ingénieurs, constructeurs, inventeurs, étudiants, techniciens et hommes de sciences français ou étrangers, œuvrant individuellement ou en équipe (personnes physiques ou morales).



Quelles sont les démarches pour poser sa candidature?

Les dossiers doivent obligatoirement être complétés sur le site web du Mécénat Besnard de Quelen, après avoir créé un compte personnel dans **l'espace candidat**.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant une fiche signalétique de candidature, une présentation détaillée du projet et de son organisation, le positionnement de l'Innovation... Chaque champ à remplir et les pièces à joindre sont indiqués précisément dans l'espace personnel du candidat.

Les dossiers peuvent être complétés et modifiés sans aucune limite jusqu'à ce que son auteur en valide définitivement le contenu. La **date limite de validation des dossiers** est fixée au **1**^{er} **septembre 2015**, toutefois, il est vivement recommandé de le valider dès qu'il sera complet, afin de faciliter le travail de présélection du jury.

Chaque candidat peut présenter jusqu'à 3 projets distincts pour l'édition 2015.

Une fois que le candidat a validé son dossier de candidature, le jury présélectionne les dossiers susceptibles de passer en commission finale.

Les membres du jury du Mécénat Besnard de Quelen prennent une décision sur la base du dossier téléversé dans l'espace personnel de chaque candidat et se réserve le droit de demander des renseignements complémentaires au cas où cela s'avèrerait nécessaire.

Le jury est souverain dans ses décisions.

Quelle est la dotation pour l'édition 2015 ?

Pour cette 3^{ème} édition, la dotation totale allouée au Grand Prix de l'Innovation est de **100.000 €**.

En fonction de la qualité des dossiers reçus et des décisions du jury, ce Prix pourra être scindé en plusieurs distinctions.

Selon le stade d'avancement du ou des projets lauréat(s) - stade 1, 2 ou 3, et des besoins de financement afférents, il sera établi un échéancier du versement de la dotation avec chaque candidat lauréat.





Les Lauréats 2014 du Grand Prix de l'Innovation et Francis Guillemard

BOURSES DE VOYAGE ET D'ÉTUDES





A qui s'adressent les Bourses de Voyage et d'études ?

Les bourses de voyage sont ouvertes aux étudiants architectes ou ingénieurs diplômables en 2015 ou 2016, et aux élèves du Cnam.

Les candidats doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français, sans condition de nationalité.

Le voyage ou le projet d'études doit avoir un lien direct avec l'art de bâtir et d'aménager.

Les dossiers de candidatures sont examinés par le jury du Mécénat Besnard de Quelen qui désigne les lauréats lors de la cérémonie en décembre 2015.



Quelles sont les démarches pour poser sa candidature ?

Les dossiers doivent obligatoirement être complétés sur le site web du Mécénat Besnard de Quelen, après avoir créé un compte personnel dans **l'espace candidat**.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant une fiche signalétique de candidature, une présentation détaillée du projet et de son rapport avec le domaine de la construction, les résultats attendus au regard des études poursuivies...

Deux Professeurs appartenant à l'établissement du candidat doivent obligatoirement donner un avis sur le projet de l'étudiant.

Les dossiers peuvent être complétés et modifiés sans aucune limite jusqu'à ce que son auteur en valide définitivement le contenu. **La date limite de validation des dossiers est fixée au 1**er **septembre 2015**, toutefois, il est vivement recommandé de le valider dès qu'il sera complet, afin de faciliter le travail de présélection du jury.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de demande de bourse de voyage ou d'études.

Une fois que le candidat a validé son dossier de candidature, le jury présélectionne les dossiers susceptibles de passer en commission finale.

Les membres du jury du Mécénat Besnard de Quelen prennent une décision sur la base du dossier déposé. En cas de présélection, le jury se réserve le droit de demander des renseignements complémentaires au cas où cela s'avèrerait nécessaire.

Le jury est souverain dans ses décisions.

Que se passe-t-il pour les lauréats?

POUR LES CANDIDATS AUX BOURSES DE VOYAGE

Les lauréats ont l'obligation d'entreprendre leur voyage dans les 6 mois qui suivent le versement de la première fraction de la bourse.

A leur retour, les lauréats sont tenus de remettre un exemplaire de leur rapport de voyage à leur tuteur en 2 exemplaires papier au Secrétariat du Mécénat, et de téléverser le même dossier dans leur espace personnel candidat en PDF (JPG pour les illustrations correspondantes). Le rapport de voyage devra présenter de manière vivante et illustrée les connaissances et impressions recueillies par le lauréat. Certains rapports, particulièrement remarquables, pourront faire l'objet d'une exposition ou d'une aide à l'édition.



Les Lauréats 2013 du Grand Prix et des bourses d'études et de voyage

Le montant des bourses est versé de la façon suivante :

- 60% de l'allocation avant le départ
- 40% après examen et approbation du rapport de voyage par le jury

POUR LES CANDIDATS AUX BOURSES D'ÉTUDES

Les lauréats ont l'obligation d'entreprendre leurs travaux de fin d'études (ex : mémoire) dans les 3 mois qui suivent le versement de la première fraction de la bourse.

A l'issue de leurs travaux, les lauréats sont tenus de remettre un rapport détaillé sur le travail effectué (ou une copie de leur mémoire de fin d'études) à leur tuteur en 2 exemplaires papier au Secrétariat du Mécénat, et de téléverser le même dossier dans leur espace personnel candidat en PDF (JPG pour les illustrations correspondantes). Certains rapports, particulièrement remarquables, pourront faire l'objet d'une exposition ou d'une aide à l'édition.

Le montant des bourses d'études est versé de la façon suivante :

- 25% de l'allocation à l'avis d'attribution
- Ensuite, selon les besoins de financement afférents, un échéancier de versement sera établi avec chaque candidat lauréat afin de lui permettre de mener à bien son projet

Des points d'étapes seront faits avec le tuteur désigné.

Quelle est la dotation pour les bourses de voyage sur l'édition 2015 ?

La dotation prévue pour **l'édition 2015 est de 50.000€** pour l'ensemble des bourses de voyage et d'études.

Selon la nature et l'ampleur du projet, le montant maximum susceptible d'être sollicité est de **10.000€** par candidat.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & JURY





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nommé pour 5 ans, le Conseil d'Administration du Mécénat Besnard de Quelen est composé des membres suivants :

Olivier FARON.

Administrateur général du Cnam

Bernard RACIMORA,

Directeur adjoint du Cnam

Francis GUILLEMARD,

Professeur Cnam, chaire Travaux publics et bâtiment, Président du Mécénat Besnard de Quelen

Jacques DUBOIS de LAVAUGUYON,

Docteur en Droit en retraite, Exécuteur testamentaire de Germaine et Charles-Henri Besnard de Ouelen



Conseiller maître honoraire de la Cour des Comptes



Olivier Faron, Administrateur général du Cnam

GRAND PRIX CHARLES-HENRI BESNARD: LE GRAND JURY

Le Grand Prix de l'Innovation "Charles-Henri Besnard" 2015 sera attribué par un Jury composé de minimum 6 personnes :

Gabriel BAJEUX,

Expert près les tribunaux, Directeur Technique CAPEB honoraire

Anna Maria BORDAS,

Directrice de "peiro+bordas architecte et ingénieur"

Michel CAZENAVE,

Professeur Associé Cnam, Directeur adjoint des études à l'ESTP

Xavier CESPEDES,

Président de "strains"

Francis GUILLEMARD,

Président de Graitec Innovation, Président du Mécénat Besnard de Ouelen

Eric IUSTMAN.

Architecte et Directeur des Editions A Vivre



Francis Guillemard, Président du Mécénat Besnard de Quelen





CONTACT COMMUNICATION

Pour toute demande, n'hésitez pas à contacter :

Valérie Dugard, Chargée de Mission

valerie.dugard@besnarddequelen.com

06 61 55 38 00

Vous pouvez retrouver sur notre site dans l'**Espace Presse** de nombreuses informations utiles :

- Les Lauréats des éditions 2013 et 2014 du Grand Prix de l'Innovation Charles-Henri Besnard,
- Les Lauréats 2013 et 2014 des bourses de voyages et d'études et leur actualité,
- Nos derniers communiqués de presse,
- Tous les éléments graphiques utiles,
- Les biographies des membres du Conseil d'Administration et du Grand jury...

AGENDA PRÉVISIONNEL 2015

Ouverture des candidatures 2015 : janvier 2015

Présélection des dossiers par le jury : **de juillet à septembre 2015**

Clôture des candidatures : 1er septembre 2015

Sélection finale des Lauréats : octobre à novembre 2015

Cérémonie de remise des Prix : **décembre 2015** (date à confirmer)

CRÉDITS PHOTOS © Laurence Benoit, Conservatoire national des arts et métiers sauf page À L'ORIGINE

Mécénat Besnard de Quelen Cnam 292 rue Saint-Martin case 2D3000 75141 Paris Cédex 03

